

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées non déterminé**
- **Emploi de la substance / de la préparation :**
Solvants / Agent diluant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info@soloplast.fr**Numéro d'appel d'urgence :**

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage :
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

- **Mention d'avertissement : Danger**

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Xylène, mélange d'isomères
Ethylbenzène
Hydrocarbures, C9, aromatiques

- **Mentions de danger :**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers :
 • Résultats des évaluations PBT et vPvB :
 • PBT: Non applicable.
 • vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
 • Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène, mélange d'isomères Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	50-75%
Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2 H411; STOT SE 3, H335-H336	25-50%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4	éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332	10-<20%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226	3,0-<10%

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours :
 • Remarques générales:
 Autoprotection du secouriste d'urgence.
 Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
 • EN CAS D'INHALATION :
 Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud.
 Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

• EN CAS D'INGESTION : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**• 5.1 Moyens d'extinction :****• Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

•5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

• 5.3 Conseils aux pompiers :**• Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire.

• Autres indications :

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eponger avec un produit absorbant, inerte, non combustible (par ex. sable, gel de silice, absorbant acide, agglomérant universel).

Assurer une aération suffisante.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE**• 6.4 Référence à d'autres rubriques :***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.**** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :***Tenir les récipients hermétiquement fermés.**Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.**Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.**Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.**Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.**Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).**Eviter la formation d'aérosols.***• Préventions des incendies et des explosions:***Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.**Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.**Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.**Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.**Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.**Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.**Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.***• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :****• Stockage:****• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:***Ne conserver que dans le fût d'origine.**Respecter les dispositions de la loi existante en matière de protection des eaux .***• Indications concernant le stockage commun:***Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.**Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.**Ne pas stocker avec des acides.***• Autres indications sur les conditions de stockage:***Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.**Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.**Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.**Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.**Protection antidéflagrante exigée.***• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.***** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****• Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:***Sans autre indication, voir point 7.*

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE
· 8.1 Paramètres de contrôle :
· Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm Peau
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 870 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m ³ , 100 ppm H OI B;

100-41-4 éthylbenzène

IOELV (EU)	Valeur momentanée: 884 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 442 mg/m ³ , 100 ppm Peau
------------	--

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm Peau
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 275 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm SSc;

· DNEL :
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

Oral	Long-term exposure - systemic effects	1,6 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	108 mg/kg bw/day (general population) 180 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	14,8 mg/m ³ (general population) 77 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	174 mg/m ³ (general population) 289 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - local effects	174 mg/m ³ (general population) 289 mg/m ³ (worker)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Oral	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/day (general population) 25 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	32 mg/m ³ (general population) 150 mg/m ³ (worker)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	1,67 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	54,8 mg/kg bw/day (general population) 153,5 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	33 mg/m ³ (general population) 275 mg/m ³ (worker)
· PNEC :		
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères		
PNEC aqua	0,327 mg/l (freshwater) 0,327 mg/l (marine water) 0,327 mg/l (intermittent releases)	
PNEC sediment	12,46 mg/kg (freshwater) 12,46 mg/kg (marine water)	
PNEC STP	6,58 mg/l	
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
PNEC aqua	0,635 mg/l (freshwater) 0,0635 mg/l (marine water) 6,35 mg/l (intermittent releases)	
PNEC sediment	3,29 mg/kg (freshwater) 0,329 mg/kg (marine water)	
PNEC STP	100 mg/l	
PNEC soil	0,29 mg/kg (soil dw)	
· Composants présentant des valeurs limites biologiques:		
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères		
BAT (Suisse)	1,5 g/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acide méthylhippurique	
	1,5 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Xylène	

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition :
Équipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE

• **Protection respiratoire:**

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• **Protection des mains:**

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants :**

DIN EN 374

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants :** Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 6$ (≥ 480 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

• **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales**

• **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Transparent

• **Odeur:** D'aromates

• **valeur du pH:** non déterminé

• **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: > 100 °C

• **Point d'éclair :** 27 °C

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE

· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	0,7 Vol % 7,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	6,7 hPa
· Densité à 20 °C: · Densité de vapeur:	0,9 g/cm ³ non déterminé
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
· Viscosité: Dynamique: Cinématique à 40 °C:	Non déterminé. < 7 mm ² /s (ISO 3104)
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques :**
- **Toxicité aiguë :**
Nocif par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Cutané	ATE	2062,6 mg/kg (mix) (Méthode de calcul)
Inhalatoire	ATE	17,78 mg/l (mix) (Méthode de calcul)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères

Oral	LD 50	> 2000 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50 LC	> 1700 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	50 / 4h	21,7 mg/l (rat) (Vapour)
	LC50 /4h	5000 ppm (rat) (Gas)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE

Hydrocarbures, C9, aromatiques		
Oral	LD 50	3492 mg/kg (rat) (OECD 401)
Cutané	LD 50	> 3160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 /4h	> 6193 mg/m ³ (rat) (OECD Guideline 403, vapeur)
100-41-4 éthylbenzène		
Oral	LD50	3500 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	> 5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	17,2 mg/l (rat)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD 50	> 5000 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	> 5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	35,7 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Toxicité subaiguë à chronique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**
Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Danger par aspiration :**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

*

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• **12.1 Toxicité :**

• Toxicité aquatique:	
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
EC50	> 175 mg/l (activated slugde)
EC50/48h	3,82 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	4,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	7,6 mg/l (oncorhynchus mykiss)
NOEC	> 1,3 mg/l (oncorhynchus mykiss) (56 d)
Hydrocarbures, C9, aromatiques	
EC50/48h	4,5 mg/l (daphnia magna)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE

EL50/48h	3,2 mg/l (daphnia) (OECD Guideline 202, mobility)
EL50/72h	2,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD Guideline 201)
LL50/96h	9,2 mg/l (oncorhynchus aguabonita) (OECD Guideline 203)
NOEC	8,2 mg/l (pimephales promelas)
	0,5 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h)
	0,5 mg/l (daphnia magna) (48h)
NOELR (aqua chron.)	2,6 mg/l (pimephales promelas) (14d)
	2,144 mg/l (daphnia magna) (21d, calculated by a computer model)
100-41-4 éthylbenzène	
EC50/48h	2,4 mg/l (daphnia magna)
	> 5,2 mg/l (americamysis bahia)
EC50/72h	4,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	4,2 mg/l (oncorhynchus mykiss)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
EC50/48h	>500 mg/l (daphnia magna) (67/548/EWG Apendix V, C.2.)
EC50/72h	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD- 201)
LC50/96h	130 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD- 203)
NOEC	≥ 100 mg/l (daphnia magna) (21d, OECD 211)
	47,5 mg/l (Oryzias latipes) (14d, OECD 204)
• 12.2 Persistance et dégradabilité :	
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
Biodegradation	87,8 % (28d)
Hydrocarbures, C9, aromatiques	
Biodegradation	> 70 % (OECD Guideline 301 F, 28d)
100-41-4 éthylbenzène	
Biodegradation	> 70 % (28 d)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
BSB	> 90 % (activated slugde) (28d, OECD 301 F)
Biodegradation	100 % (OECD 302 B, 8d)
• 12.3 Potentiel de bioaccumulation :	
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
log Pow	> 3
BCF	6 - 23,4
100-41-4 éthylbenzène	
log Pow	3,1
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
log Pow	1,2 (OECD Guideline 117 [20 °C; pH 6,8])
• Comportement dans les compartiments de l'environnement:	
• 12.4 Mobilité dans le sol :	
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Koc	1,7

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Toxique pour les organismes aquatiques.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandations:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet:**
Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

• **Catalogue européen des déchets**

14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandations:** Evacuation conformément aux prescriptions

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1993

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (XYLÈNES, Hydrocarbures, C9, aromatiques), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENES, Hydrocarbons, C9, aromatics), MARINE POLLUTANT
- **IATA** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENES, Hydrocarbons, C9, aromatics)

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, IMDG**



- **Classe** 3 Liquides inflammables.

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE

<ul style="list-style-type: none"> · Étiquette 3 · IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class 3 Liquides inflammables. · Label 3 	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	III
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : · Marquage spécial (ADR): 	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C9, aromatiques Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: 	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-E
<ul style="list-style-type: none"> · Stowage Category 	A
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E 5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.**
- **Catégorie SEVESO :**
 E2 Danger pour l'environnement aquatique
 P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.05.2017

V - 2

Révision: 11.05.2017

Nom du produit: PU-SYSTEM – DILUANT POLYURETHANE

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central, les reins et le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F